



Conflit avec société de travaux

Par **melced**, le **18/02/2012** à **13:02**

Bonjour,

Nous avons fais appel a une société SARL (1 personne) pour réaliser des travaux dans notre nouvelle maison.

nous avons contacter cette société au mois de septembre 2011, pour l'établissement d'un devis pour la réfection complète du RDC (Enduits + Peintures murs et plafonds + pose du carrelage).

nous avons passé commande dans la foulée car l'entreprise nous a été conseillée par une connaissance.

nous sommes en février et les travaux ne sont toujours pas fini. Pire nous avons a plusieurs reprises demandé à cette personne de recommencer certains travaux car ils ne sont vraiment pas digne d'un professionnel, même pas d'un amateur.

Le carrelage n'est pas posé droit (a plusieurs endroits il y a des mini marches), les enduits ne sont pas poncés, il y a des traces partout, les peintures ne correspondent pas au référence que nous avons choisi, les finitions sont déplorables.

nous avons fini par demander a cette personne d'arrêter les travaux.

nous lui avons versé plus de 85% du montant du devis.

nous avons fais appel a une autre entreprise pour estimer la reprise des défauts (hors carrelage) et nous envisageons de demander a la personne de nous rembourser cette somme.

nous souhaiterions savoir si nous pouvons intenter une action juridique contre cette personne, sachant que nous n'avons pas souscrit d'assurance travaux, et que nous lui avons proposer un règlement à l'amiable (demande de remboursement de 50% des sommes versées soit 2500 Euros) et que nous n'avons plus de nouvelles depuis que nous lui avons demander l'arrêt des travaux et que nous avons dis que nous ne payerions plus un centimes et ce malgré plusieurs courriers recommandés.

Merci de votre aide.

Cédric & Mélanie

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **18:11**

Bonjour

Vous avez vérifié que la personne qui a effectué les travaux est inscrite au registre du Commerce et au répertoire de la Chambre des Métiers?